



Liste des U.V. du 58^{ème} Semestre
(Octobre 11/Mars 12)

UV Obligatoires		
U.V 1 ^{er} Cycle		
1	SN 101/1	Biostatistique
2	SN 103	Chimie générale
3	SN 105	Géologie 1
4	SN 111	Biologie animale 2
5	SN112	Biologie animale 3
6	SN 113	Biochimie 1
7	SN 114	Biologie végétale 1
8	SN 117	Physiologie animale 1 (Examen)
9	SN 120	Didactique
10	SN 120/1	Ang.1/Fr 1
11	SN 120/3	C2i 1 (Informatique)
U.V 2 ^{ème} Cycle		
	SN 201	Biologie animale 4
12	SN 202	Génétique moléculaire
13	SN 204	Microbiologie
14	SN 205	Géologie 3
15	SN 207	Physiologie animale 2
16	SN 208	Physiologie végétale 2
17	SN 209	Physiologie animale 3
18	SN 216	Immunologie
19	SN 217/3	Evolution
20	SN 220	Ecologie Animale
21	SN 221	Ecologie végétale
22	SN 220/1	Biotechnologies
UV Optionnelles		
23	SN 222	Exao 2
24	SN 236	Gestion et prévention des risques biologiques en milieu du travail (Nouv. UV)

N.B. : - L'UV SN117 n'est ouverte que pour passer l'examen écrit, elle est comptée parmi les 6 UV autorisées par semestre.

* Ne sont autorisés à passer l'examen de L'UV SN117, que les étudiants qui ont assisté aux TP de dite UV pendant le semestre précédent. Le nouveau compte-rendu doit être remis le jour de l'examen.

- Tous les frais d'inscription des anciens candidats doivent être effectués sur Internet avec le dinar électronique

(du 23 Septembre jusqu'au 20 Octobre 2011)

(Aucune inscription ne sera acceptée après ce délai,(Dépt. SVT))

Début des Cours le 12 Novembre 2011.

- Les inscriptions sont autorisées de 1 à 6 UV par semestre.

REMARQUE IMPORTANTE

N.B:

*** Les candidats doivent finir leur maîtrise en septembre 2012. sinon, ils se convertissent en Licence.**

*** Les changements des UV ne se feront que pour des raisons de chevauchement de TP uniquement. Ils doivent être signalés par téléphone, *il faut respecter le délai fixé par le département.***

*** Tout changement de groupe de TP sans avis du département entraînera l'annulation de présence aux séances de TP.**

*** Tous les étudiants ayant demandé des changements d'UV doivent consulter le site pour s'assurer que ce changement a eu lieu.**

- La présence est obligatoire aux séances de TP et TD. Une attestation de présence est délivrée à la demande des étudiants.
- La présence est facultative aux séances de cours (aucune attestation de présence n'est délivrée aux étudiants).

- Pour toutes les nouveautés du département de SVT (Exemple : Calendrier des Cours et TP, listes des Groupes, changement d'horaires etc....), consultez le site du département de l'ISEFC : www.isefc.rnu.tn
- Vous devez télécharger le calendrier des UV sur le site internet.
- Certains cours sont devenus téléchargeables sur le site, il suffit de faire entrer votre code et votre N° de CIN
pour plus de détails contacter le service d'envoi

- Une blouse blanche est obligatoire + une trousse de dissection pour toutes les séances de TP.
- La propreté des laboratoires est à la charge des candidats (pas de nourriture au labo. et nettoyage des paillasse avant le départ).
- Les candidats qui n'ont pas encore pris leur équivalence doivent contacter la secrétaire du département.
- Les UV demandées par le candidat et qui ne figurent pas dans l'équivalence ne seront pas comptabilisées dans la maîtrise.
- Les candidats dispensés à l'écrit ou aux TP d'une U.V doivent s'inscrire en priorité à cette U.V. ouverte.
- Les examens d'écrit seront programmés dans deux séjours bloqués : vacances de printemps pour le 1^{er} semestre et début septembre pour le 2^{ème} semestre.
- Les examens de TP continuent à être programmés en contrôle continu par les responsables des UV

Prière :

*** les candidats doivent mettre régulièrement leurs résultats dans leurs fiches d'équivalence en précisant le semestre correspondant (*votre fiche d'équivalence comprend 2 colonnes destinées à ce but*)**

*** Pour demander la révision de votre copie il faut que votre note soit $\geq 9/20$.**

Tél. de l'isefc : 71 588.225/256 Dépt. SVT : Poste : 421

Adresse : 43, Rue de la liberté 2019 – Le Bardo - Dépt. SVT